

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le lundi 08 mars à 18h, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Frédéric NARDELLO, Florent PECQUERY,

Absents excusés : Sandrine LETIERCE (pouvoir à Claude DEFLESSELLE), Cédric BELLEGUEULLE,

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### DETR rectificatif PARVIS DE L'EGLISE

Le Maire présente au conseil municipal le devis rectificatif pour la demande de subvention DETR car l'Etat ne subventionne pas la réfection des portes de l'église comme cela avait été inscrit dans la précédente délibération. Il y a donc lieu de modifier cette délibération et de ne compter que les parvis.

Le devis s'élève maintenant à 21 569.14€ HT. Il s'agit pour le palier du haut de la remise en forme des pavés existants et pour le parvis du bas le remplacement de la terre par des pavés similaires à ceux du haut.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR : 5 392.29€

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propre : 20 490.68€ dont TVA : 4 313.83€

### LOYER DES LOCATIONS

Suite à la demande de la perception, le Maire présente au conseil municipal la nécessité de prendre une délibération pour décider du montant des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête les loyers suivants :

Pour le logement situé rue Manon Lescaut, le loyer s'élève à 600€

Pour les deux logements situés rue d'engouevent, les loyers seront désormais de 703€ à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ces trois loyers ne seront actualisés que par une nouvelle délibération du conseil municipal.

### COMPETENCE MOBILITE CCTNP

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2018, constatant les statuts de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie ;

Considérant la délibération de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie en date du 18 février 2021, portant sur la prise de la compétence Mobilité,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, DECIDE

- De transférer la compétence organisation de la Mobilité à la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP), qui devient autorité organisatrice de la mobilité (AOM) avec exercice de la compétence à la carte, hors transports scolaires et lignes régulières.
- De ne pas demander, à ce que la CCTNP se substitue à la région des Hauts-de-France dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

#### SOMME NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte Somme numérique instaure une contribution de 45€ HT pour l'accompagnement de la dématérialisation des marchés publics.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de contribuer au service concernant les marchés publics de la commune publiés par somme numérique

#### ACHAT TERRAIN

Le Maire présente aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de préciser la délibération 39/2020 précédente.

La parcelle à vendre du terrain cadastrée AA201 situé 19 rue des champs d'amour sera au nom seul de Monsieur SOARES CASCAIS Sergio. La superficie de la parcelle est de 853 m<sup>2</sup> et le prix est de 105€ le m<sup>2</sup>.

Après Délibération, le conseil municipal autorise la vente du terrain et autorise Monsieur le Maire a effectué les formalités nécessaires et lui donne délégation pour la signature.


#### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente différentes informations :

- Me Virginie VILAIN (employé communale) a demandé une disponibilité pour convenance personnel à partir du mois de juin. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils connaissent une personne susceptible d'être intéressée.
- Le conseil municipal émet un avis favorable pour la photo présentée par le Maire qui sera mise sur le transformateur rue des champs d'amour.
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les coûts, les subventions et le reste à payer par la commune pour les projets susceptibles d'être réalisés en 2021 suivant le tableau joint.  
Concernant le choix de sécurité rue des peupliers, le conseil municipal adopte l'installation d'une chicane car la mise en place de feux tricolores n'est pas autorisée par le code de la route.

La séance s'est clôturée à 20h00.

Annie DA COSTA



## PROJETS 2021

PROJETS	Coût des travaux	Réalisé	Reste à payer	Subventions	Part communale	Solde fin 2020
Construction de la salle socio-culturelle	550 000 €	140 000 €	410 000 €	286 066 €	123 934 €	
Achat mobilier salle	25 000 €		25 000 €		30 000 €	
Enfouissement des réseaux	196 775 €		103 000 €	3 000 €	100 000 €	
Voie chemin de Perriot	14 000 €		14 000 €	7 000 €	7 000 €	
Travaux Parvis église	25 900 €		25 900 €	10 000 €	15 900 €	
Travaux porte église	15 500 €		15 500 €	5 000 €	10 500 €	
Travaux rue des peupliers	34 500 €		9 000 €	25 500 €	9 000 €	
trottoir rue des peupliers	21 000 €		21 000 €	0 €	21 000 €	
Sécurité rue des peupliers	8 000 €		8 000 €	A décider	L'un ou l'autre	
Feux tricolores rue des peupliers	30 000 €		30 000 €	A décider		
Vidéo protection	72 000 €		72 000 €	36 000 €	36 000 €	
Achat tondeuse					5 000 €	
	<b>885 500 €</b>		<b>733 400 €</b>	<b>372 566 €</b>	<b>358 334 €</b>	<b>400 000 €</b>
Travaux château d'eau	100 000 €		100 000 €	51 000 €	49 000 €	
Travaux station de reprise	20 000 €		20 000 €	0 €	20 000 €	
			120 000 €	51 000 €	69 000 €	<b>60 000 €</b>